



**Procès-verbal du Conseil Municipal ordinaire**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 10 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Marie LEROUX, Maire.

**Étaient présents :** Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Léa GAGNAGE, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Aurélie LEMIRE, Jean-Charles MASTROIENI, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE, Anaëlle TERNON

**Absents excusés :** Fabienne JOUEN LABOUS ayant donné pouvoir à Astrid MESNAGE  
Fabrice MILLOZ ayant donné pouvoir à Jean-Charles MASTROIENI

Formant la majorité des Membres en exercice

**Secrétaire :** Jean-Charles MASTROIENI

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

Madame le Maire indique que le conseil municipal est enregistré.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026**

Madame le Maire, Marie LEROUX, rappelle que le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a été transmis aux conseillers pour observations et modifications. Marie LEROUX indique transmettre le procès-verbal pour signature, tout en exprimant le souhait de moderniser les procédures à terme.

Madame le Maire précise la composition du conseil municipal en informant officiellement que Monsieur Frank COLLIAUX a démissionné de son mandat et que, conformément aux règles applicables, ce sera Madame Léa GAGNAGE qui siègera au sein du conseil municipal. Madame LEROUX lui souhaite la bienvenue.

Madame le Maire propose de voter pour l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote :

Pour : 15.

Abstention : 4.

Contre : 0.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est donc approuvé à la majorité.

**Informations de communication municipale**

Madame le Maire informe l'assemblée et le public de la mise en place d'une nouvelle page Facebook officielle de la commune, invitant chacun à s'y abonner.

Madame le Maire confirme que les informations importantes continueront d'être diffusées via l'application Iliwap.

## Désignation et pouvoirs – Procurations

Madame le Maire rappelle les procurations reçues pour la régularité des opérations de la séance :

Procuration de Monsieur Fabrice MILLOZ au profit de Monsieur Jean-Charles MASTROIENI.

Procuration de Madame Fabienne JOUEN LABOUS au profit de Madame Astrid MESNAGE.

Madame le Maire confirme que ces procurations sont prises en compte pour le calcul des suffrages exprimés.

## Délibérations

### Délégations consenties par le Conseil municipal à la Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

Madame le Maire introduit la délibération relative aux délégations du conseil municipal au profit de la Maire, prévues par les articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT, en rappelant leur intérêt pour la bonne administration communale. Madame le Maire précise que le conseil sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Madame le Maire sollicite la dispense de lecture exhaustive des 29 délégations précisées au texte, indiquant que celle-ci reprennent les facultés prévues par le CGCT.

L'assemblée autorise la dispense de lecture et personne ne s'y oppose.

Monsieur GRAS intervient en précisant qu'au sein du document présenté, il y a 28 délégations et non 29.

Madame le Maire répond que l'une des délégations prévues par le texte n'est pas proposée à sa délégation et que c'est à cause de cela qu'il y a 28 délégations plutôt que 29 mais que le texte étant applicable, les numéros correspondant doivent être conservés dans l'acte de délégation.

Madame le Maire propose un vote à main levée sur les délégations telles que listées.

Pour : 15.

Contre : 0.

Abstention : 4.

Les délégations consenties à Madame le Maire sont approuvées à la majorité.

### Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Madame le Maire rappelle le caractère obligatoire de la CAO (articles L.1411-5 et L.1414-2 du CGCT), comprenant, outre le Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus selon la représentation proportionnelle, garantissant la présence de membres de la minorité.

Proposition de composition :

- Titulaires :

- Madame Anaëlle TERNON (vice-présidente)

- Monsieur Stéphane MIGNOT

- Un membre de la minorité se proposera : Monsieur Fabien GRAS

- Suppléants :

- Monsieur Frédéric BERLAND

- Madame Fabienne JOUEN LABOUS

- Un membre de la minorité se proposera : Madame Béatrice BOIVIN

Monsieur GRAS propose, « dans le cadre de l'ouverture vers la liste minoritaire », que la vice-présidence soit confiée à un élu de la minorité, citant des pratiques métropolitaines.

Madame le Maire refuse cette demande et Monsieur GRAS prend note de ce refus.

Madame le Maire sollicite des candidatures nominatives de la minorité.

Madame le Maire propose un vote à main levée :

Pour : 15.

Contre : 0.

Abstention : 4.

La composition de la CAO est adoptée à la majorité.

### **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Madame le Maire rappelle l'obligation d'instituer une CCID (article 1650 du CGI). Pour les communes de moins de 2 000 habitants : le Maire (ou adjoint délégué) préside, 6 commissaires titulaires et 6 suppléants sont désignés par le DDFIP à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil, en nombre double. À défaut, la DGFIP peut désigner d'office.

Propositions reçues (élus et non-élus, en nombre double) :

#### Commissaires Titulaires :

- Anaëlle TERNON (vice-présidente)
- Aurélie LEMIRE
- Jacques HÉLIN
- Frédéric BELAND
- Guillaume BRUNEVAl
- Fabien GRAS
- Lucie DORANGE
- Alain JOURDE
- Caroline DIRRINGER
- Ludovic GOISQUE
- Elizabeth DESLANDES
- Guillaume L'HUILLIER

#### Suppléants :

- Jean-Charles MASTROIENI
- Aldric OFFROY
- Edith BOULNOIS
- Caroline AGEZ
- Stéphane MIGNOT
- Léa GAGNAGE
- Sabrina DOURY
- Jean-Marie DANET
- Jeanne CROUSAUD
- Vincent BEUX-PRERE
- Erwan LE GOUZ de SAINT SEINE
- Henri DUPUY

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Madame le Maire a sollicité la minorité pour proposition d'un titulaire et d'un suppléant. Monsieur GRAS s'est porté candidat titulaire et Madame GAGNAGE suppléante.

Vote à main levée :

Pour : 15.

Contre : 0.

Abstention : 4.

0

La liste CCID est adoptée à la majorité et sera transmise au DGFIP pour désignation.

### **Commission de Contrôle des Listes Électorales**

Madame le Maire rappelle la composition dans le cas de deux listes représentées : 3 membres de la majorité et deux membres de la minorité, pris dans l'ordre du tableau ; le Maire et les Adjointes ne peuvent siéger.

Propositions :

Titulaires : Aldric OFFROY (Président), Fabienne JOUEN LABOUS, Guillaume BRUNEVAL, Fabien GRAS, Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE

Suppléants : Caroline AGEZ, Jacques HÉLIN, Astrid MESNAGE, Léa GAGNAGE, Béatrice BOIVIN

Madame le Maire ayant interrogé la minorité pour connaître les membres titulaires et suppléants.

Vote à main levée :

Pour : 15.

Contre : 0.

Abstention : 4.

La composition de la commission de contrôle est adoptée à la majorité.

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Madame le Maire rappelle l'obligation d'un CCAS pour les communes de plus de 1 500 habitants, présidé par le Maire ou un vice-président. Le conseil d'administration doit comprendre, à parts égales, des membres du conseil municipal (proportionnelle) et des membres nommés par le Maire, pour un minimum de 8 membres.

La proposition est de fixer à 18 le nombre de membres du conseil d'administration.

Président : Marie LEROUX, Maire

Membres élus :

- Aurélie DOWNES (présidente déléguée)
- Edith BOULNOIS
- Caroline AGEZ
- Astrid MESNAGE
- Aurélie LEMIRE
- Fabienne JOUEN LABOUS
- Jacques HÉLIN
- Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE
- Léa GAGNAGE

Membres non-élus :

- Christèle CADORET
- Françoise BERLAND
- Lucie DORANGE
- Annette FOUCART
- Catherine LOUISET
- Dominique GENESTÉ
- Marie-Line LECONTE
- Catherine BIARD
- Jean-Paul COLANGE

Vote à main levée :

Pour : 15.

Contre : 0.

Abstention : 4.

Le conseil d'administration du CCAS à 18 membres est adopté à la majorité.

### **Création de commissions facultatives**

Madame le Maire propose la création de trois commissions facultatives, avec une méthode de travail basée sur des groupes restreints et le respect de la proportionnalité, l'information étant partagée à l'ensemble des élus :

- Commission Finances
- Commission Travaux et Aménagement
- Commission Cimetière

## **Commission Finances**

Madame le Maire propose une commission composée du Maire et de 5 membres, dont un membre de la minorité, en précisant que, bien que facultative, elle ne sera pas ouverte à tous pour des raisons d'efficacité et de technicité, tout en garantissant l'accès aux informations financières à tous les élus.

Monsieur GRAS indique que, par expérience, la commission finance avaient été ouverte à l'ensemble des conseillers, permettant une information globale et indique que « la réduire à 5, c'est vraiment réduire au minimum ».

Madame Boivin confirme les propos de Monsieur GRAS, précisant « même s'ils (les conseillers) n'intervenaient pas, au moins pour écouter » et s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir la commission à tous, compte tenu de son importance.

Madame le Maire rappelle le caractère facultatif de la commission et la volonté de travailler en groupe de travail avec des expertises ciblées, tout en assurant l'accès aux données financières pour chaque élu.

Madame le Maire précise que seuls les conseillers municipaux peuvent participer aux commissions. La méthodologie retenue vise l'efficacité et précise que « rien n'empêchera, si l'avenir le démontre, de faire évoluer cette commission » au profit d'un autre format.

À la question de la présence de la minorité, Madame le maire confirme qu'il y a 1 élu minoritaire en tant que titulaire et 1 en tant que suppléant et que les deux pourront assister aux réunions.

Le conseil prend acte de la méthode.

Président : Marie LEROUX, Maire

Titulaires : Anaëlle TERNON (vice-présidente), Aurélie LEMIRE, Guillaume BRUNEVAL, Jean-Charles MASTROIENI, Fabien GRAS.

Suppléants : Fabienne JOUEN LABOUS, Stéphane MIGNOT, Aldric OFFROY, Aurélie DOWNES, Béatrice BOIVIN

Madame le Maire propose un vote à main levée est précise qu'il n'est pas utile de fournir d'explications au sujet de son vote puisque celui-ci est libre.

Vote à main levée :

Pour : 15.

Contre : 4.

Abstention : 0.

## **Commission Travaux et Aménagement**

Madame le Maire présente une commission composée du maire et de 7 membres.

Madame le Maire, indique la volonté de la majorité d'adapter les commissions en fonction des aptitudes et compétences au sein de la liste rappelant que nous n'avons pas comme prétention d'être partout mais de compter sur le collectif de majorité.

Président : Marie LEROUX, Maire

Titulaires proposés :

- Frédéric BERLAND

- Jacques HÉLIN

- Aldric OFFROY

- Stéphane MIGNOT

- Fabienne JOUEN LABOUS

- Guillaume BRUNEVAL
- Léa GAGNAGE

Suppléants proposés :

- Anaëlle TERNON
- Jean-Charles MASTROIENI
- Edith BOULNOIS
- Aurélie DOWNES
- Caroline AGEZ
- Aurélie LEMIRE
- Béatrice BOIVIN

La minorité a proposé Léa GAGNAGE comme titulaire et Béatrice BOIVIN comme suppléante.

Madame BOIVIN demande à madame le Maire si comme pour la commission finance, le titulaire peut venir accompagné du suppléant. Madame le Maire répond positivement à cette demande.

Vote à main levée :

Pour : 15.

Contre : 0.

Abstention : 4.

### **Commission Cimetière**

Madame le Maire propose une commission composée du maire et de six membres.

Titulaires :

- Frédéric BERLAND
- Astrid MESNAGE
- Jacques HÉLIN
- Caroline AGEZ
- Aldric OFFROY

Suppléants :

- Edith BOULNOIS
- Fabrice MILLOZ
- Aurélie DOWNES
- Guillaume BRUNEVAL
- Anaëlle TERNON

Madame le Maire, réitère sa proposition que si le titulaire souhaite venir avec le suppléant, s'agissant d'une commission facultative, ne pose pas de difficulté.

La minorité propose :

- Titulaire : Sylvie SERAPHIN FONTAINE
- Suppléant : Léa GAGNAGE

Vote à main levée :

Pour : 15.

Contre : 0.

Abstention : 4.

La composition de travail de la Commission Cimetière est approuvée à la majorité.

Madame le Maire indique que seront abordés à présent les représentations communales.

Madame le Maire rappelle l'importance des représentations externes et précise qu'il s'agit de nominations avec titulaire et suppléant, sans règle de proportionnalité.

Propositions :

- Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande :
  - Titulaire : Monsieur Frédéric BERLAND
  - Suppléant : Monsieur Jacques HÉLIN
- Association départementale d'action sociale (ADAS) :
  - Titulaire : Madame Aurélie DOWNES
  - Suppléante : Madame Edith BOULNOIS
- Seine Logement :
  - Titulaire : Madame Aurélie DOWNES
  - Suppléant : Madame Edith BOULNOIS
- ASA des Boucles de Roumare :
  - Titulaire : Monsieur Frédéric BERLAND
  - Suppléant : Monsieur Aldric OFFROY
- COP 30 – Métropole Rouen Normandie :
  - Titulaire : Monsieur Jean-Charles MASTROIENI
  - Suppléant : Monsieur Aldric OFFROY
- Correspondant Défense, sécurité, incendie, et UCOFOR (collectivités forestières normandes) :
  - Titulaire : Jean-Charles MASTROIENI
  - Suppléant : Aldric OFFROY
- Altern :
  - Titulaire : Stéphane MIGNOT
  - Suppléante : Fabienne JOUEN LABOUS
- CUMA et Ski Bois Énergie :
  - Titulaire : Frédéric BERLAND
  - Suppléant : Guillaume BRUNEVAL

Monsieur GRAS questionne madame le maire concernant Monsieur Frédéric BERLAND et son statut de titulaire puisque Monsieur BERLAND est adhérent de l'ASA des boucles de Roumare.

Madame le Maire répond que cette représentation est « hélas factice » considérant que « l'ASA aujourd'hui est une coquille vide, qu'il n'y a plus de président », que « le dossier a été déposé à la préfecture » et « que l'on doit le faire pour la bonne forme. » Madame le Maire précise que Monsieur BERLAND peut se présenter, que ni la charte de l'élu, ni aucun texte ne l'empêche. Le conseil en sera avisé en fonction de la survie de l'association.

Vote à main levée groupé :

Pour : 15.

Contre : 4.

Abstention : 0.

Les représentations communales sont approuvées à la majorité.

Monsieur GRAS fait un état des commissions qui ont disparus pour le moment : école, communication et culture, vie associative.

Madame BOIVIN indique que la commission pôle santé à disparu.

Monsieur GRAS précise que les commissions sécurité et environnement ont également disparues. Monsieur GRAS ajoute qu'il est d'accord sur le fait que certaines commissions ne fonctionnaient pas à leur pleine mesure notamment parce que pour certaines les commissions étaient nouvelles et d'autres se réunissaient régulièrement.

Madame BOIVIN dit être choquée par la disparition de la commission école.

Madame le Maire indique qu'il y avait effectivement plus de commissions facultatives auparavant tout en rappelant que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de commission sur la thématique que l'on ne travaille pas. Madame le Maire rappelle que chaque élu ou adjoint travaille dans ses compétences que ce soit au sein de la majorité tout comme avec la minorité.

Madame le Maire indique par ailleurs que depuis les élections, la majorité est déjà largement en action et espère que nous pourrons l'être avec la minorité aussi, n'ayant pas eu l'occasion de se retrouver ensemble depuis ces élections.

Madame le Maire explique se laisser du temps pour mettre en place des commissions de façon pertinente et dit ne « pas vouloir mettre des commissions pour faire bien sur le papier, mais que cela reste simplement de la théorie ».

Madame le Maire indique à Madame BOIVIN que de nombreux parents d'élèves sont parmi les élus, et que le sujet de l'école « nous tient à cœur ».

Madame le Maire dit ne pas douter qu'un échange puisse avoir lieu sur le sujet, si la minorité répondait « positivement à sa proposition d'échange, ce qui hélas n'a pas encore été le cas » et confirme que les commissions citées existaient et que ces mêmes commissions ne sont pas mises en place en ce début de mandat.

Madame le Maire propose de passer aux questions diverses.

Madame le Maire rappelle aux Boschervillais que les habitants peuvent poser des questions par mail en amont du conseil municipal et que si cela est possible, le conseil y répondra. Madame le Maire indique également que le conseil municipal est public, et que l'on souhaite pouvoir y trouver des interactions pour ne pas simplement « dérouler ce que l'on a à dire ».

Madame le Maire indique justement avoir reçu une question d'un habitant par email, dont le nom ne sera pas cité puisque n'étant pas présent lors de ce conseil. Madame le Maire a répondu par email à cet habitant.

Ce dernier demande si un habitant non élu peut assister à des commissions.

Madame le Maire répond que les personnes non élues ne peuvent siéger lors de la tenue des commissions. Que toutefois, le Maire a la possibilité, dans le cadre de certaines commissions, de prendre attache auprès d'habitants non élus qui seraient reconnus comme sachants précisant à titre d'exemple, qu'un architecte pourrait être sollicité dans le cadre de la commission travaux.

Madame le Maire précise qu'à l'inverse, il est possible de mettre en place des groupes de travail ou comité consultatifs et que dans ce cadre certains habitants non élus peuvent être invités, au regard de leurs compétences, à échanger pour construire collectivement. Madame le Maire ajoute que ce serait très intéressant de pouvoir faire intervenir ces habitants, car nous avons la chance d'avoir au sein du village des compétences qui ne sont pas employées.

Madame le Maire, avant de redonner la parole à Monsieur GRAS, précise que nous avons eu des difficultés à récupérer les accès, outils informatiques mais que nous avons pu mettre à jour le site internet. Madame le Maire précise que ce n'est pas un manque de volonté, ni un manque d'implication de sa part.

### **Attribution des délégations aux adjoints (information)**

Madame le Maire précise que les adjoints n'exercent officiellement qu'après attribution de délégations par arrêtés du Maire (pouvoir de police du Maire), sans vote du conseil municipal, et présente la répartition :

Monsieur Frédéric BERLAND, premier adjoint :

- Urbanisme, travaux, aménagement
- Affaires funéraires et cimetière

Madame Anaëlle TERNON, deuxième adjointe :

- Finances, budget et marchés publics
- Ressources humaines

Monsieur Fabrice MILLOZ, troisième adjoint (absent excusé avec procuration) :

- Communication numérique
- Systèmes d'information

Madame Aurélie DOWNES, quatrième adjointe :

- Politique intergénérationnelle (école, enfance, jeunesse, santé, vieillissement)
- CCAS

Monsieur Jean-Charles MASTROIENI, cinquième adjoint :

- Vie associative
- Culture, patrimoine, tourisme, dynamisme local
- Sécurité, prévention et environnement

Madame le Maire conclut ce point en rappelant le partenariat étroit avec les conseillers municipaux de la majorité et espère avec l'ensemble des élus.

### **Relations avec la Métropole et représentation communautaire**

Madame le Maire rappelle l'importance de notre positionnement au sein de la Métropole Rouen Normandie notamment pour nouer des relations, travailler les projets et les partenariats. Madame le Maire indique avoir peu communiqué sur ce point pendant les élections considérant notamment que la priorité était au village et à ses habitants et que cela ne paraissait pas pertinent. C'était également faire preuve de mesure, considérant que pour s'investir sur cette thématique, il fallait être élu.

Madame le Maire explique que sur le sujet métropolitain, trois choix s'offrent à nous. Soit faire partie d'un groupe politisé, soit faire partie d'un groupe sans étiquette, soit de ne faire partie d'aucun groupe. Considérant l'adage « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin », madame le Maire a travaillé, pour l'efficacité, à la création du groupe « Métropole Ensemble », co-présidé par Madame Marie LEROUX et Monsieur Théo PEREZ, maire de Bois-Guillaume, et associant huit communes urbaines et rurales.

Madame le Maire indique que la liste municipale demeure « sans étiquette » et non politisée comme cela a toujours été le cas à Saint-Martin-De-Boscherville.

Madame le Maire indique qu'elle a pris la parole au dernier conseil métropolitain que Monsieur Théo PEREZ a été nommé vice-président et que Marie LEROUX a été élue membre du bureau exécutif (135 élus, 15 vice-présidents, 25 membres au bureau exécutif).

Madame le Maire annonce être conseiller délégué sur le handicap, l'accessibilité et l'inclusion. En plus d'être utile aux projets de la commune, cette thématique est au cœur de ses valeurs.

Madame le Maire propose à Monsieur GRAS la parole avant de clôturer le conseil.

Monsieur GRAS évoque des difficultés pour obtenir l'ordre du jour et inscrire des questions, rappelant une sollicitation du 24 mars et une absence d'échanges avant publication de l'ordre du jour. Monsieur

GRAS ajoute qu'une date de réunion a été proposée mais que c'était en matinée un mardi matin. Monsieur GRAS demande que les élus de la minorité reçoivent également les questions des habitants avant le conseil pour pouvoir y réfléchir.

Madame le Maire répond que les questions pourront être transmises en amont du conseil sans difficulté.

Madame Boivin s'interroge sur le devenir de sa boîte mail d'élue, estimant qu'elle n'est pas supprimée et que la boîte mail pourrait être encore en partage. Madame BOIVIN exprime son désaccord sur ce point et précise que ne pas prévenir les interlocuteurs qui pourraient envoyer des mails personnels comme professionnels n'est pas acceptable.

Madame le Maire précise que la commune disposait de 11 licences pour 19 élus ; les adresses Boscherville.fr ont été attribuées au Maire et aux adjoints en priorité. Personne n'a eu accès aux anciennes boîtes mails des élus sortants, madame le Maire eu égard au climat avec la minorité a demandé une traçabilité complète à l'informaticien ; un archivage, et non une suppression, a été réalisé pour préserver des données publiques.

Monsieur GRAS conteste, estimant que les boîtes n'ont pas été fermées définitivement et que des messages peuvent toujours y parvenir, laissant croire à des expéditeurs qu'un élu y répondra. Il demande la transmission du mail du prestataire précisant les opérations effectuées et mentionne avoir un recours à la CNIL affirmant que les agissements du Maire sont « complètement interdits ».

Monsieur Gras dit à Madame la Maire : « ne me racontez pas des choses qui n'existent pas, c'est faux » ajoutant de nouveau vouloir recevoir le mail du prestataire.

Madame le maire indique ces propos ne sont pas faux, et que le transfert du mail sera effectué.

Madame le Maire réaffirme l'archivage selon les procédures recommandées pour les collectivités, indique disposer d'une traçabilité écrite du prestataire, et s'engage à transmettre le mail demandé. Madame le Maire précise que, si la CNIL juge la commune en infraction, alors le maire en prendra acte et présentera publiquement des excuses ; les adresses sont dédiées aux usages de la collectivité et les habitants peuvent utiliser l'adresse générale de la mairie.

Madame BOIVIN s'inquiète de mails que pourraient envoyer des familles à son intention, ou « l'inspectrice de l'éducation nationale, ne serait-ce qu'elle ». Madame le Maire répond que « l'inspectrice retrouvera assez aisément l'adresse de la mairie » et de conclure par Madame BOIVIN « oui, mais elle m'envoyait des mails ».

Madame le Maire rappelle que les boîtes mails sont destinées à agir pour la collectivité. Que c'est ce qui doit « irriguer notre moteur », que les mails personnels n'ont pas à transiter par cet email.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses. Madame le Maire remercie les participants et les citoyens engagés. L'heure de clôture est annoncée à 21 h 37.



The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink, some overlapping. A circular official stamp of the Municipality of St-Martin-de-Boscherville is visible in the center-right. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE" and "S. Maire".